

## Les activités périscolaires

Les activités périscolaires mises en place en début d'année scolaire, animées par le personnel municipal, se sont étoffées en janvier avec l'arrivée de l'association 1+1. Entre septembre et mai, les délégués des parents d'élèves, la municipalité et le corps enseignant ont eu de multiples réunions de travail afin d'organiser les différents groupes d'activités en respectant les vœux des élèves recueillis au préalable par les enseignants à l'aide d'un questionnaire.

A ce jour, nous pouvons constater le réel succès que remportent ces activités au vu du nombre d'élèves inscrits ainsi que du nombre croissant de demandes. La fin de l'année scolaire devrait se présenter sous de bons auspices puisque la quasi-totalité des demandes de nos enfants auront été satisfaites.

La réforme des rythmes scolaires lancée en sept 2013 a dégagé des temps périscolaires qui sont des temps complémentaires au temps familial et au temps scolaire. La commune a, depuis 2 ans, mis en place des loisirs éducatifs qui contribuent à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des petits gardouchois. Afin de coordonner et de continuer à développer des activités de qualité, un Projet Educatif Territorial (PEDT) va être signé, dans les prochains jours, avec tous les acteurs concernés : élus, enseignants, représentants des parents d'élèves, associations, C.A.F. et Education Nationale.

## Le concours des villes et villages fleuris



La Commune de Gardouch est inscrite pour la 3<sup>ème</sup> fois au Concours des Villes et Villages Fleuris organisé par le Conseil Départemental. Il décerne depuis plus de 50 ans, ses labels aux collectivités locales ayant aménagé un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes.

Ainsi, vous aurez sans doute noté l'apparition de massifs fleuris, de bordures, et de parterres venus embellir les axes principaux de notre village. D'autres plantations provenant de fournisseurs villefranchois et chauriens viendront pérenniser ce fleurissement dans les prochains mois et les riverains sont vivement encouragés, s'ils le souhaitent, à participer à notre action par l'embellissement de leurs façades, jardins et balcons.

Un jury composé de personnes de différents univers : élus, professionnels du tourisme, des espaces verts, de l'aménagement de l'environnement, techniciens communaux, particuliers... viendra dans notre village courant juin prochain nous livrer leur appréciation

## 19<sup>ème</sup> Ronde du Muguet



Malgré une météo incertaine, ce sont plus de cent participants présents dès 9h00 pour le départ de la 19<sup>ème</sup> ronde du muguet. Il nous aura fallu 2h30 de marche dans la joie et la bonne humeur pour rejoindre le village de Montclar-Lauragais



Là, nous attendait le traditionnel repas préparé par les membres du Comité des Fêtes et servi dans la salle polyvalente car la pluie s'était invitée.

A cette occasion, nous ne manquerons pas de remercier Monsieur le Maire, Jean-Claude SAFFON, de nous avoir non seulement accueillis sur sa commune mais également pour avoir mis à notre disposition les locaux municipaux

Après ce moment de détente et de convivialité autour d'un bon repas, nous avons pris le chemin du retour.



## Un hommage à notre première centenaire – Marie-Jeanne BONIS



C'est entourée de sa famille, 3 générations confondues (2 filles, 7 petits-enfants et 12 arrière petits-enfants), que Monsieur le Maire accompagné des membres du CCAS et de l'ensemble des conseillers rendait un fier hommage à Marie-Jeanne BONIS née il y a un siècle et résidente de Gardouch depuis toujours.

C'est avec une allure et un esprit vif, qu'à coup sûr nous lui envions, que Marie-Jeanne a reçu avec humilité, la médaille et le diplôme du centenaire.

Un moment chaleureux partagé autour d'un gâteau d'anniversaire et d'un verre levé en son honneur.



## Du changement chez nos commerçants



Le bar brasserie l'Amuleto devient  
le bar brasserie restaurant

### REAL TAPAS

Envie de soleil, de plaisirs gustatifs et festifs dans une atmosphère hispanique,

depuis le **mardi 05 mai.**

**Gwen et Enrique MUNOZ**  
vous accueillent midi et soir dans une  
ambiance conviviale



Après avoir régalé nos papilles pendant 27 ans, Monsieur et Madame RECHARD, propriétaires du restaurant **La MAROTTE**, ont décidé de poser leurs tabliers.

La restauration, ils y ont goûté et ne l'ont jamais quittée. C'est d'ailleurs dans un restaurant de Colomiers qu'ils se sont rencontrés. Issus tous deux de formation hôtelière, c'est le 05 août 1988 qu'ils débutent leur aventure en ouvrant « **La Marotte** ».

Leur cuisine était inspirée des produits frais des marchés du Lauragais. Gage de qualité récompensé en obtenant une étoile au bottin gourmand. La Marotte sera aussi inscrite au Guide Michelin ainsi qu'au Guide Hubert.

Mais un amoureux de la cuisine ne la quitte vraiment jamais .....Monsieur RECHARD réfléchit déjà à un nouveau projet .....Quant à Madame RECHARD, nous lui souhaitons un repos bien mérité.

Les nouveaux repreneurs sont eux aussi Gardouchois.

C'est également en couple que débutera une nouvelle aventure pour Monsieur et Madame DUFRAISSE.

Très prochainement « **L'Envie des Mets** » ouvrira ses portes.

Nous leurs souhaitons réussite et prospérité.



## Registre Etat Civil 2015

Ils nous ont quittés :

LEFEBVRE Martine épouse SICARD, PACH Ludwik, CAZABAN Maryline épouse DUBE, CUCUROU Jeanne épouse PEDEMAS, GARAIL Jean-Jacques, FONTES René et SOLA Martino.

❖  
Nous souhaitons la bienvenue à Louise Maria Jeanne DUFFOUR BOEM fille de Sandra BOEM et Laurent DUFFOUR.

## Quelques Infos utiles

### NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA COMMUNE « [mairie-gardouch31.fr](http://mairie-gardouch31.fr) »



Début janvier, le nouveau site de la commune a été mis en service, remplaçant le blog. Vous y trouverez tous les renseignements relatif à la commune, les comptes rendus des Conseils Municipaux, des informations concernant l'école et le restaurant scolaire ainsi que de nombreux liens pour effectuer vos démarches administratives.

La Municipalité a souhaité mettre à disposition un outil très facile d'utilisation contenant des informations utiles à chacun.

N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos suggestions : [mairie-gardouch31.fr](http://mairie-gardouch31.fr)

### ECOLE

#### Inscription rentrée 2015

Les pré-inscriptions débuteront le **12 mai 2015** en Mairie, pensez à vous munir de votre livret de famille.

Une réunion d'information sera organisée à l'école le **mardi 02 juin 2015**.

### COLLEGE

#### Le transport scolaire

Le transport scolaire est assuré à titre gratuit par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.  
A ce jour deux circuits desservent le collège situé à Villefranche de Lauragais (à moins de 5 km).

Pour faire une demande de carte de transport scolaire rendez-vous sur le site Internet du Conseil Général :  
[www.haute-garonne.fr](http://www.haute-garonne.fr) – rubrique « **transport scolaire gratuit** »

### ANIMATION Foire de la Saint Jean

La foire de la Saint-Jean se déroulera le **Dimanche 28 juin 2015** (Vide grenier et animations)  
Inscriptions en Mairie.

Le Comité des fêtes vous informera ultérieurement de cette manifestation.

### Alerte insectes nuisibles dans nos jardins !!!!

La pyrale du buis a été signalée dans notre région ! Cet insecte est nuisible sous sa forme de chenille (verte et noire mais non urticante) dans les buis dont elle se nourrit. Des mesures de prévention tant mécaniques (surveillance de vos plans et destruction des cocons, chenilles, et branches infestées) mais également par le biais de pièges à phéromones existent en dehors des traitements chimiques.

Cet insecte est très nuisible et infeste rapidement nos jardins, pour cela, l'attention de tous est nécessaire pour limiter cette prolifération.

Vous trouverez plus d'information sur [pyrale-du-buis.com](http://pyrale-du-buis.com)



## Bulletin Municipal Mai 2015

La réalisation et le crédit photo : Membres de la Commission Information Communication  
Marie-Christine Bastié, Agnès Rull, Patrice Beauvilain, Gaëlle Nono, Muriel Charles-Macé.  
Coordination Mairie : Nathalie Abdellaoui

Imprimé par nos soins

## Le Mot du Maire : L'année 2015, une année de mouvements...



Chères Gardouchoises, Chers Gardouchois,

Tout d'abord, la réforme Territoriale.

Notre chef d'Etat a souhaité redécouper la France en Régions de taille européenne, moteurs de développement économique. Désormais la France compte 13 grandes régions. Les nouveaux Conseillers Régionaux seront élus en décembre prochain. Ce scrutin sera le dernier rendez-vous devant les urnes avant les élections Présidentielles.

En ce qui nous concerne, la Région Midi-Pyrénées fusionne avec la Région Languedoc Roussillon. Son nom sera défini très prochainement.

Puis les élections départementales en mars dernier et leurs résultats à l'échelle nationale...

Sans aucune stigmatisation, je comprends les attentes, les difficultés de certains et la perte de confiance quelquefois auprès des institutions et des partis politiques. Car, à bien y réfléchir, c'est bien de cela dont il s'agit.

Dans ce monde sans cesse en mouvement, se replier sur nous-même n'est pas la solution. Quelles que soient nos opinions, certaines valeurs demeurent essentielles : Liberté, Egalité, Fraternité, les fondements même de la République, de notre République.

Après ce bilan, je tiens à remercier et à féliciter chacun d'entre vous de votre mobilisation pour ce scrutin. Une mobilisation massive : 54% de participation sur notre commune de Gardouch contre 49.9% au niveau national.

C'est avec une très belle victoire portée par Gilbert HEBRARD et Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG que notre nouveau canton de Revel reste fidèle à ses valeurs et à sa politique locale appliquées historiquement par Pierre IZARD, dont nous bénéficions tous. Maurice Blondel disait « L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare. », restons mobilisés pour que chacun d'entre nous participe à la construction d'un avenir commun.

Olivier GUERRA  
Maire de Gardouch

## Budget Communal 2015

Lundi 13 avril 2015, le Conseil Municipal a voté sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le budget de la commune 2015.

Malgré une conjoncture nationale difficile (l'Etat a baissé de **26 000€** l'enveloppe allouée à la commune de Gardouch), les dépenses de fonctionnement de services sont maîtrisées et la dette est sécurisée. L'offre de service à la population est maintenue.

La baisse des dotations de l'Etat, les obligations des mises aux normes (école, restaurant scolaire), les dépenses de fonctionnements obligatoires, l'organisation et la gestion du temps périscolaire grèvent fortement les recettes de la commune. Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'Etat transfère la compétence d'instruction de permis et d'autorisation de construire aux communautés de communes sans contrepartie financière. Cette nouvelle charge devra être supportée par les communes.

Toutes ces dépenses supplémentaires ont obligé le Conseil à se prononcer sur une augmentation des taxes locales à hauteur de 2% pour la part communale. Ce qui représente pour une taxe, une hausse de 5€ par foyer uniquement pour la part communale.

Les dépenses de fonctionnement sont réduites (EDF, téléphone, chauffage...). Des négociations avec les organismes bancaires sont à l'étude.

Comment sont calculées les taxes locales :

Les impôts locaux sont calculés à partir d'une valeur locative de vos biens, qui fait l'objet de divers abattements et à laquelle sont appliqués différents taux. La valeur locative figure en haut de vos avis d'imposition. Cette valeur locative théorique est obtenue en multipliant la surface « pondérée » du logement par un tarif au mètre carré dont le montant varie selon la situation de votre logement. Ce dernier est en effet l'objet de plusieurs classements : selon son affectation (habitation ou usage commercial), son caractère ordinaire ou exceptionnel (huit catégories sont définies par le cadastre, allant du très médiocre au grand luxe) et la nature de la construction (maison individuelle, immeuble collectif, dépendance bâtie).

La taxe foncière sur les propriétés bâties, elle, est calculée sur leur valeur locative La base d'imposition (« revenu cadastral ») est égale au pourcentage de cette valeur locative : un abattement forfaitaire de 50 € est pratiqué, correspondant aux frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation des propriétaires. Les cotisations sont obtenues en multipliant la base par les taux applicables dans la commune et le groupement.